



## Demande de naturalisation en France

Par **Lousimet**, le **23/03/2016** à **15:41**

Bonjour à tous et d'avance merci des retours précieux que vous pourrez me faire sur le cas suivant:

J'ai une amie de 43 ans de nationalité algérienne qui a vécu et a été scolarisée en France de 1978 à 1984 chez sa tante et son oncle tous 2 de nationalité française.

Peut-elle de ce fait demander aujourd'hui et obtenir un certificat de naturalisation française sachant qu'à ce jour elle vit en Algérie (Professeur de français à l'université de Saïda)?

Si oui, quelles sont les démarches à entreprendre et auprès de quelle administration ? Encore merci pour vos réponses.

Par **fabrice58**, le **23/03/2016** à **18:08**

Votre amie peut demander la nationalité française, étant entendu qu'elle ne l'aura jamais :

- ses parents sont étrangers,
- ses oncle et tante ne peuvent en aucun cas lui transmettre leur nationalité,
- le séjour en France à une époque lointaine n'ouvre droit à rien.

Dans son cas, vu que rien ne la lie à la France, seul un séjour légal d'au moins 5 ans sur le territoire de cet état aurait pu lui permettre d'obtenir peut-être la nationalité française.

cdt

Par **youris**, le **23/03/2016** à **18:24**

bonjour,

je confirme la réponse précédente, une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française est de résider en France au moment de la demande.

salutations

Par **Lousimet**, le **23/03/2016** à **21:21**

Merci Fabrice et Youris pour vos précieux retours. Bien cordialement. Emmanuel